

Zeitschrift:	Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale
Herausgeber:	Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner
Band:	- (2007)
Heft:	5
Artikel:	L'apprentissage de la concertation et du partenariat
Autor:	Leimgruber, Jean-Baptiste
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-957963

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'apprentissage de la concertation et du partenariat

Quelle évolution de la politique des pôles de développement économique (PPDE) pour répondre aux défis d'un développement économique durable, coordonné mais non inféodé aux contraintes environnementales toujours plus présentes dans les processus de décision?

La PPDE, instaurée et documentée dès 1996 pour le canton de Vaud, se voulait avant tout comme un outil de relance économique dont l'objectif principal était d'améliorer le niveau de planification et d'équipement de certains périmètres bien définis pour disposer de terrains légalisés, équipés et prêts à être mis en vente.

Ce but est louable n'aurait jamais été atteint, ni partiellement, ni totalement, sans une décision stratégique majeure en matière de gouvernance: sa mise en œuvre par les deux départements en charge de l'aménagement du territoire et celui en charge du développement économique. Cette logique, sous-jacente au début mais très rapidement déterminante, est très certainement la clé principale des résultats très appréciables de cette politique.

Ainsi peut être tiré le principal enseignement de 10 années de pratiques de la PPDE: pour réussir, il s'agit de concilier les contraintes portées par différents services et les objectifs de développement portés par d'autres services. On passe ainsi d'une logique de confrontation et de rapports de force, logique par essence réactive et peu apte à établir des stratégies, à une logique de concertation préliminaire, très en amont, logique anticipative et proactive. Si cette approche ne supprime de loin pas toutes les sources de tensions, elle permet de leur donner un cadre politique et technique bien plus clair. La qualité des démarches préalables permet ainsi d'offrir des conditions cadre bien plus claires sans chercher à minimiser les contraintes. En contrepartie le canton se donne les moyens pour soutenir de manière plus déterminée et structurée les projets qui souhaitent se développer. C'est bien là l'objectif final: pouvoir soutenir des projets en les orientant et les accompagnant jusqu'à leur réalisation.

Ce besoin de coordination préliminaire, largement mis en œuvre par la PPDE, devra à l'évidence être développé à l'avenir. La politique des agglomérations, lancée par la Confédération, est ainsi un exemple de l'évolution vraisemblable de

la politique des pôles. L'intégration plus formelle des contraintes de mobilité et d'accessibilité, peu mises en évidence au début, mais aussi des contraintes énergétiques, sera vraisemblablement un des axes importants de l'évolution de la politique des pôles de développement parallèlement au développement des compétences en matière d'accompagnement des projets.

La grande difficulté réside toutefois dans la deuxième partie de l'objectif, soit d'apprendre à mieux et plus concrètement soutenir les projets. En effet, si l'identification des contraintes est somme toute relativement aisée, l'apprentissage de la concertation et du partenariat est un exercice bien plus difficile. Admettre que l'idéal environnemental n'est que peu compatible avec les réalités d'un développement économique qui induit inévitablement de nouvelles nuisances, nuisances que l'on réduira au minimum par une meilleure coordination préalable, et admettre que l'obtention d'un permis de construire est un but louable, nécessitera sûrement encore d'après discussions entre les différents acteurs concernés. ■

► Jean-Baptiste Leimgruber, économiste, adjoint au chef du service de l'économie, du logement et du tourisme du canton de Vaud, co-responsable du groupe opérationnel des pôles (GOP) jean-baptiste.leimgruber@vd.ch

Pour en savoir plus:
<http://www.vd.ch/fr/themes/economie/developpement-economique/poles-de-developpement>

Zusammenfassung Konzertation und Partnerschaft

Wie soll sich die zehnjährige waadtländer Politik der Wirtschaftsentwicklungsschwerpunkte (PPDE) weiterentwickeln, um der Herausforderung einer nachhaltigen Wirtschaftsentwicklung und den stets gegenwärtigen Zwängen des Umweltschutzes gerecht zu werden? Die PPDE wurde 1996 mit dem Ziel, den wirtschaftlichen Aufschwung durch eine bessere planerische Aufbereitung der Baugebiete zu fördern, eingeführt. Der Schlüssel zum Erfolg lag wesentlich im Entscheid, das Raumplanungs- und Wirtschaftsdepartement gemeinsam mit der Umsetzung zu beauftragen. Dank dieser Zusammenarbeit verschaffte sich der Kanton die nötigen Mittel, vorhandene Projekte unterstützen und bis zur Realisierung begleiten zu können.

Heute zeigt die Agglomerationspolitik des Bundes den Weg für die Weiterentwicklung dieser Strategie, insbesondere eine explizitere Integration der Mobilitäts- und Erreichbarkeitsfragen. Der schwierigste Aspekt bleibt aber die für eine effiziente Projektabwicklung nötige Konzertation und Partnerschaft, nämlich zu akzeptieren, dass das Umweltschutzideal nur begrenzt mit den Realitäten der wirtschaftlichen Entwicklung vereinbar ist.